



Public concerné

Porteurs de projet ayant engagé un PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) et souhaitant s'installer en Drôme.



Durée

1 jour(s) / 7h



Lieux / dates

21/11/2024 > Bourg-lès-Valence

Responsables de stage :

Murielle LANDRAULT

Contacts :

Sandra CASTELLA

19/12/2024 > Bourg-lès-Valence

Responsables de stage :

Murielle LANDRAULT

Contacts :

Sandra CASTELLA

FORMATION

Analyser tous les risques de son activité agricole



Conditions de réalisation

Pré-requis : être en parcours PPP.



Objectifs pédagogiques

Identifier et mesurer les risques liés à votre projet d'installation (ou de reprise) et leurs conséquences.

Identifier les options possibles pour : sécuriser votre démarrage d'activité, anticiper/prévenir les risques.

Arbitrer entre coûts, sécurité et conséquences pour votre entreprise agricole et pour vous-même.



Contenu

Classement et analyse des différents risques : sanitaires, climatiques, liés à la commercialisation, économiques, humains et patrimoniaux. Comment les prévenir ? Quelle(s) stratégie(s) face à ces risques ?



Méthodes pédagogiques

Travaux en sous-groupes (3-4 personnes) : échanges et partages sur les risques et les solutions à mettre en oeuvre.

Travail individuel : exercices pour identifier, hiérarchiser les principaux risques sur son projet, stratégie et gestion des risques.

Interventions croisées d'experts sur certaines thématiques spécifiques : risque climatique, risque humain, solutions assurantielles.



Modalités d'évaluation

Évaluation des capacités acquises (dans le cadre d'une formation certifiante ou non, vu lors de l'inscription).

Auto-évaluation et, si passage de la certification Certicrea : quiz de 30 questions, étude de cas et présentation orale.



Autres informations

Dans le cadre de la certification délivrée par France Compétences (RS5244), ce module de CertiCREA peut être financé avec votre CPF (Compte Personnel de Formation) à condition de passer l'intégralité de l'évaluation.

Date limite d'inscription : 15 jours avant la formation (en fonction des modalités de financement, ce délai peut être allongé à 21 jours).

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation par la Chambre d'agriculture de la Drôme.

Pour les personnes en situation de handicap, [cliquez ici](#).

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



